

Accessibilité : les jours de votre cabinet sont-ils comptés ?

L'Ad'AP, agenda d'accessibilité programmée **#accessibleatous**



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est l'opportunité facilitant une stratégie de mise en accessibilité.

Il consiste en une programmation budgétaire.

Un premier avantage : il suspend les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

22 septembre 2014

Vous informer sur les textes, le calendrier, les référents locaux : www.accessibilite.gouv.fr

Département de la Manche

Correspondant accessibilité : **Claude BOTTET**

Téléphone : 02.33.06.39.52

Mail : ddtm-sadt-access@manche.gouv.fr

Adresse :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche
- boulevard de la Dollée
- BP 60355
- 50015 SAINT LO CEDEX

Département de l'Orne

Correspondant accessibilité : **M. Gérard LEGOT**

Téléphone : 02.33.32.50.84

Mail : ddt-std-ac@orne.gouv.fr

Adresse :

- Direction Départementale des Territoires de l'Orne
- Service Transport et Déplacement
Bureau de l'Accessibilité et des Contrôles
Cité Administrative - Place Bonet
61013 ALENCON Cedex

Département du Calvados

Correspondant accessibilité : **M. Dominique GLADEL**

Téléphone : 02 31 43 16 80

Mail : dominique.gladel@calvados.gouv.fr

Adresse :

- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados
- 10 Boulevard du Général Vanier
- BP 80517
- 14035 CAEN Cedex 1